



## Une issue favorable pour un intéressement UES 2024-2026 ? Et rien pour la participation à SSG ?

Les salariés de l'UES attendent un juste partage des bénéfices générés à Sopra Steria. Cela passe par l'intéressement au niveau UES mais aussi la participation qui est versée par chacune des entreprises de l'UES (SSG, SBS, I2S, SHRS, Sopra Solutions).

Pour la 1ère fois en 2024, le dividende distribué aux actionnaires au titre de 2023 représente 52% du bénéfice de l'entreprise alors qu'il avait toujours été limité à 32-35%. Cela dénote un changement important de la perception de l'apport des salariés aux bénéfices.

L'accord d'intéressement 2021-2023 arrivé à son terme, les Organisations Syndicales représentatives d'UES (**TRAIDUNION**, **CFDT**, **SOLIDAIRES**, **AVENIR**) sont donc amenées depuis plusieurs mois à négocier un nouvel accord d'intéressement 2024-2026.

### Ancien Accord Intéressement 2021-2023

Taux de ROA %	Montant brut forfaitaire par ETP (MBF)
Si taux =ou> à 6 %	100 €
Si taux =ou> à 7 %	500 €
Si taux =ou> à 7,5 %	700 €
Si taux =ou> à 8 %	1 000 €
Si taux =ou> à 8,5 %	1 100 €
Si taux =ou> à 9 %	1 300 €
Si taux =ou> à 9,5 %	1 500 €
Si taux =ou> à 10 %	1 700 €
Si taux =ou> à 10,5 %	1 800 €

La direction, toujours chiche de ses deniers, proposait de renouveler le tableau de l'accord précédent (à droite), sans augmenter d'un seul euro l'intéressement.

La difficulté réside dans le fait que les salariés SSG n'ont pas de participation distribuée depuis des années et ce pour de nombreuses années à venir aussi, du fait que c'est la société mère SSG qui supporte tous les investissements de croissance externe (Tobania, Ordina, CS Group, etc...), et que les autres sociétés de l'UES distribuent pendant ce temps-là, de la participation à leurs salariés (2024 au titre de 2023 : 556 € net pour I2S, plus de 2300 € pour SHRS, etc...).

De fait, il y a un traitement différencié dans l'UES concernant la participation. Aussi, une des solutions serait que pour SSG, un accord de participation dérogatoire soit signé avec les partenaires sociaux.

Que nenni ! La Direction proposerait juste en dernier "best effort" d'augmenter de 200 € les tranches de l'intéressement, sans donner de participation aux salariés de SSG !

Il est fort probable que plusieurs OS représentatives d'UES (**TRAIDUNION**, **CFDT**, **SOLIDAIRES**, **AVENIR**), signent in-fine un accord d'intéressement 2024-2026 revu légèrement à la hausse (+200 € ?, +300 € par tranche ?) d'ici le 30 juin, sans faire cesser l'injustice du non-versement de participation aux salariés SSG qui n'ont pourtant pas démérité.

**S3i vous informe en toute transparence.**

**S3i souhaite que les droits progressent favorablement pour tous les salariés de l'UES.**

**S3i dénonce tous les mensonges, les inexactitudes, ce qui est caché par les autres OS !**

**De l'intéressement pour tous dans l'UES c'est bien !**

**De la participation pour tous les salariés cela serait bien aussi !**



## Décision de justice n°1 : Victoire de S3i en faveur des salariés SSG concernant un rappel de primes vacances années 2016-2018

Après une bataille de plus de 5 ans, **S3i** en appui du CSE Sopra Steria Group, a obtenu gain de cause le 23 mai 2024 en 2<sup>ème</sup> Cour d'Appel de PARIS, après une Cassation, concernant le calcul de l'enveloppe à distribuer aux salariés pour les « Prime Vacances » versées au titre des années 2016 à 2018.

**S3i** a enfin obtenu que Sopra Steria Group intègre aux enveloppes à distribuer pour les années 2026-2018, les 10% d'indemnité de congés payés versés aux salariés qui avaient quitté la société durant la période de référence.

A ce titre, les salariés SSG, qui étaient présents entre 2016 et 2018, devraient toucher un rappel de primes vacances en moyenne d'environ 100 €/an par année pleine de présence à temps plein.

**S3i** pense que, depuis le 23 mai, SSG avait assez de temps pour procéder aux calculs nécessaires à cette régularisation et faire le versement sur la paie de juin 2024.

Eh bien, il semblerait que NON !! La Direction serait même très réticente à verser les sommes en régularisation aux salariés concernés, alors que celles-ci avaient pourtant été provisionnées dans les comptes.

**S3i demande à la direction d'entrer en voie d'exécution SANS DELAI du jugement**  
**S3i sera très vigilant sur le sujet et utilisera toutes les voies de recours si nécessaire.**

**L'application d'un Jugement s'impose aux perdants !**  
**S3i demande amiablement à la Direction d'appliquer les attendus du jugement dans les autres entreprises de l'UES :**  
**I2S, SBS et SHRS, qui sont aussi concernées !**

### Monétiser vos jours placés sur votre CET !

**S3i** vous rappelle que si vous avez placé 5 jours sur votre CET pendant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, vous pouvez dès le 1<sup>er</sup> juin, monétiser 5 jours placés sur votre CET en revenant faire spécifiquement cette action sous MyHR4You. Ainsi, dès la paie de juin 2024, ces 5 jours représentant presque 1/4 de mois figureront sur votre bulletin de paie.

### Point sur la loi portant sur l'acquisition de congés payés en période de maladie ou d'accident de travail !

**S3i** a exigé de la direction de créditer les compteurs de congés payés des salariés concernés présents à l'effectif au 24 avril 2024.

La Direction joue la montre en indiquant étudier le sujet mais déclare aussi ne pas vouloir régulariser pour les salariés ayant quitté l'entreprise alors que c'est obligatoire.. **S3i** restera vigilant !





## Décision de Justice n°2 : Fonctionnement des CSE SSG et I2S

Comme annoncé le mois dernier, le 14 juin prochain, le Tribunal Judiciaire de Nanterre recevra les Organisations Syndicales du CSE I2S, S3i entend bien y obtenir la même décision qu'au Tribunal Judiciaire de PARIS, où S3i a gagné le 3 avril pour SSG en faisant reconnaître la discrimination qu'elle a subie par les autres organisations syndicales de l'alliance majoritaire qui avait écarté ses élus lors des désignations dans la CSSCT et les commissions du CSE SSG, pour des raisons polémiques et sans aucun lien avec le souci de son bon fonctionnement.

S3i est toutefois très étonné des conclusions du syndicat Avenir qui, appuyant les demandes de S3i, d'annulation de la CSSCT et des commissions Obligatoires et Facultatifs du CSE I2S, n'a pour principale demande que de réclamer au tribunal judiciaire de l'argent, à savoir 4000 € pour dommage et intérêt en réparation du préjudice subi et 1500 € d'article 700 mais envers un seul syndicat : **TRAIDUNION sans rien demander envers la CGT-Solidaires et la CFE-CGC** qui sont pourtant aussi à l'origine de la discrimination subie par les élus S3i et Avenir non désignés le 30 novembre 2023 par le CSE I2S.

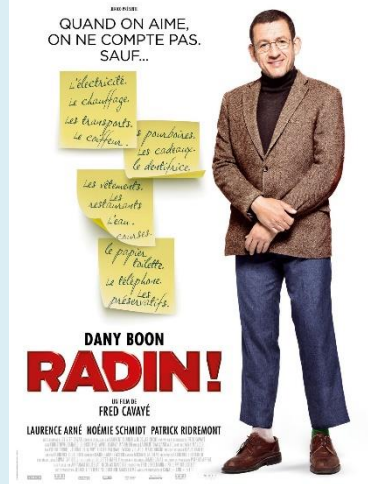
En fait, il s'agit d'un petit arrangement entre amis !!

### On est loin de la préoccupation de l'intérêt des salariés I2S !

D'autant plus étonnant puisqu'après 3 défaites de suite d'Avenir au Tribunal Judiciaire de PARIS, ce syndicat ne paie pas ses condamnations depuis 3 mois, les articles 700, pour les sommes de : 900 €, puis 400 € et enfin 1000 € le 13 mai dernier en voulant maintenir indûment un 4<sup>ème</sup> élu Titulaire au CSE SSG.

Quand le syndicat Avenir paiera-t-il ce qu'il doit ?  
 Avenir fera-t-il une collecte auprès des salariés et paiera-t-il en pièces en cuivre ?

S3i recommande toujours au Secrétaire du Syndicat Avenir ce film dont il aurait pu écrire le scénario !!!  
 Qui paye ses dettes s'enrichit M. JR →

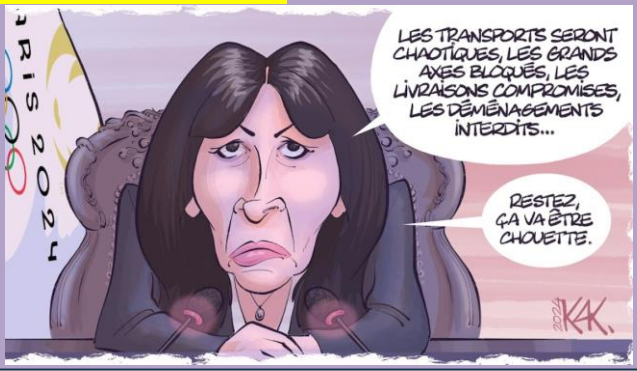


## Comment télétravailler à 100% pendant les JO ?

Sauf impossibilité de la mission, la Direction promet que pendant les Jeux Olympiques tous les salariés pourront télétravailler à 100% du 15/07 au 15/09/2024, via des demandes de télétravail occasionnels sur MyHR4You, qui seront toutes acceptées.

Pour éviter les désagréments des transports en commun bondés, ou les bouchons sur les routes, S3i recommande aux centaines de salariés ne l'ayant pas encore formalisé, de faire dès maintenant une demande sur l'application « Télétravail Régulier » disponible dans « Mes Applications » sur F2F.

En effet, le télétravail occasionnel seul ne permet pas de percevoir les 20 € mensuels d'indemnisation télétravail ! Si votre management refuse la demande de Télétravail régulier ou vous interdit de l'utiliser, pour de fausses raisons, contactez S3i !



### Un salarié I2S a besoin de votre aide

Nessym, atteint d'une maladie extrêmement grave, a besoin de votre aide. N'hésitez pas à faire un don pour aider son papa à payer les coûts d'une intervention chirurgicale sauvant



la vie de son enfant au travers d'une cagnotte Leetchi. Vous pouvez faire également un don de jours conformément à l'accord d'entreprise.



**Questions & Réclamations - Exprimez-vous !**

**Dans le cadre des réunions CSE SSG et I2S, vous pouvez nous faire part de vos préoccupations au sein de l'entreprise !**



*Salaires, intercontrat, missions, conditions de travail, formation...*

**Vos représentants S3i aux CSE SSG et I2S sont là pour vous écouter et agir en votre nom.**

**Salaires, carrières, formations, congés, handicap, stress au travail...**

**Aucune préoccupation n'est trop petite ou trop grande. Votre bien-être au travail est notre priorité.**

**Exprimez-vous, en toute confidentialité !**

**Vos questions et réclamations seront anonymisées.**

**Votre contribution est essentielle pour améliorer nos conditions de travail.**

**Vos retours sont précieux pour nous permettre de créer un environnement épanouissant. Joignez-nous sur [contact@s3i.fr](mailto:contact@s3i.fr)**

**Votre expression est importante, qu'elle soit positive ou négative...**

**Liste de vos contacts S3i-IDF & Régions**

**Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Auvergne Rhône-Alpes**

Sylvain PERNAUD	I2S	Lyon	<a href="mailto:sopra-lyon@s3i-france.com">sopra-lyon@s3i-france.com</a>
Adel REDISSI	SSG		
Rolande FORGE	I2S	Roanne	<a href="mailto:sopra-roanne@s3i-france.com">sopra-roanne@s3i-france.com</a>

**Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Hauts de France**

Michel BUDZICH	I2S	Lille	<a href="mailto:sopra-lille@s3i-france.com">sopra-lille@s3i-france.com</a>
Cédric FRANCOIS	I2S		
Jean-François DELEU	I2S		

**Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Ile de France**

Jean-Pierre BATTISTI	I2S	Latitude	<a href="mailto:sopra-idf@s3i-france.com">sopra-idf@s3i-france.com</a>
Belkacem BELBAHI	SSG		
Ahmed OUMIMOUN	I2S		
Franck GANIZATE	I2S		
Jean-Christophe LEJEUNE	SSG		
Milena AMOSSE	SSG		
Belkacem BELBAHI	SSG		
Stéphane DRIARD	I2S		

**Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Pays de la Loire**

Yann JAFRELOT	SSG	Nantes	<a href="mailto:sopra-nantes-rennes@s3i-france.com">sopra-nantes-rennes@s3i-france.com</a>
Paul FRESNAY	I2S	Rennes	

**Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Occitanie**

Alain MARTINEZ	I2S	Toulouse	<a href="mailto:sopra-toulouse@s3i-france.com">sopra-toulouse@s3i-france.com</a>
----------------	-----	----------	--

**Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) : Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Patrick VERBAEYS	I2S	Aix	<a href="mailto:sopra-aix@s3i-france.com">sopra-aix@s3i-france.com</a>
Anne ETIENNE DELANDRE	I2S		
Marta MASTERNAK	I2S	Sophia	<a href="mailto:sopra-sophia@s3i-france.com">sopra-sophia@s3i-france.com</a>
Marc DUMONT	I2S		